

www.rochetroux.fr

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi 6 septembre 2021

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Vendée

Afin d'éviter que des dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant les risques liés au statut de fonctionnaire.

La couverture retenue à chaque fois est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (AT/MP) et décès). Les taux de cotisation de la collectivité sont de :

-Agents CNRACL (± 28h / semaine) : 5.10 %

-Agents IRCANTEC (- 28h / semaine) : 1.15%

Il est proposé de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat :

-Pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 0,12 %

-Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de 0,05 %

FINANCES

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le Maire de Rochetroux expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

A compter de l'année 2022, il sera appliqué une exonération de 40% de la base imposable sur la commune de Rochetroux.

Décision modificative n°1 – Budget principal

Une collectivité peut soit acquérir une immobilisation, soit la faire construire par autrui, soit la réaliser avec ses propres services. Dans ce dernier cas, on parle de « travaux en régie ».

Sur la commune c'est le cas notamment des travaux de sécurisation effectués au niveau de la friche industrielle et des travaux sur le plafond du foyer des jeunes.

D'ici la fin de l'année, d'autres travaux pourront entrer dans ce processus. Au total ce sont 5 000€ de crédits supplémentaires qui doivent être inscrits au budget.

De plus, des dépenses supplémentaires sont nécessaires en investissement sur l'opération 82 « Matériel et communication » à hauteur de 5 540€ :

-3 510€ pour le logiciel cimetière

-330 € pour les téléphones des agents techniques

-1 700€ de dépenses supplémentaires pour équiper l'école publique en outils numériques

Ces dépenses sont équilibrées par de nouvelles recettes d'investissement :

-4 900€ de subvention pour le plan de relance informatique de l'école

-640€ perçus en plus au titre du FCTVA

Afin de constater ces modifications budgétaires, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-21318-83 : 83 - Bâtiments	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-84 : 84 - environnement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	640,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	640,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
D-2051-82 : 82 - Matériel	0,00 €	3 510,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 510,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-82 : 82 - Matériel	0,00 €	2 030,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 030,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 540,00 €	0,00 €	10 540,00 €
Total Général		15 540,00 €		15 540,00 €

PAYS DE CHANTONNAY

Fonds de concours 2021

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours 2021 d'un montant total de 58 628€ de l'intercommunalité répartis sur les investissements suivants :

- Parking et voirie sur le secteur de la Croix Verte : 34 265€
- Réfection de voirie : 15 920.28€
- Foyer rural : 8 442.72€

URBANISME ET ASSAINISSEMENT

Lotissement de la Gélinière

Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont en cours. A la suite de cela, des travaux de raccordement seront réalisés sur la Rue de la Mine avec fermeture de la rue du 20 septembre au 1er novembre 2021. Seuls les riverains seront autorisés à l'emprunter.

Une déviation est prévue par Mouchamps et Saint Prouant. L'Actipôle de la Mine restera accessible.

Lotissement des Petits Jardins

L'architecte paysagiste a transmis deux esquisses du futur lotissement des Petits Jardins qui sont présentées aux élus. Une réunion de présentation aura lieu le vendredi 10 septembre 2021 à 10h en mairie.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE

Robot de tonte et tondeuse

Une réflexion a été menée par la commission sur l'acquisition d'un robot de tonte et/ou d'une tondeuse autoportée. Après concertation avec les agents techniques, il a été décidé d'acquérir en premier lieu une tondeuse auto-portée car le matériel actuel est vieillissant. Le robot de tonte sera budgétisé sur les prochains exercices. Un marché public va être lancé prochainement pour l'acquisition de la tondeuse auto-portée.

Afin de faciliter les échanges avec le club de foot, Mathieu HUVELIN, est nommé interlocuteur privilégié.

Eco-pâturage

Les élus envisagent d'avoir recours à la méthode d'éco-pâturage pour l'entretien des bassins d'orage.

Végétalisation des écoles

En collaboration avec le CPIE et Emmanuel JARNY, un projet de végétalisation des cours d'école va être mis en œuvre. L'intervention du CPIE sera financée par la Région et les travaux resteront à la charge de la commune pour l'école publique et de l'OGEC pour l'école privée. Une étude globale sur la commune sera menée à l'automne 2021 pour des travaux au printemps 2022 avec des groupes d'étude composés de parents d'élèves, membres de la collectivité et professeurs.

Parmi les aménagements proposés par le CPIE en fonction de ce qui a pu se faire ailleurs on retrouve : l'intégration de l'eau dans l'environnement, la réduction aux 2/3 de la surface imperméable des cours, la mise en place de zones d'ombrage...

Une réunion de travail est prévue le mardi 21 septembre à 18h avec tous les protagonistes.

COMMISSION ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE

Demande de subvention restaurant scolaire

Pour faire face aux charges du dernier semestre 2021, l'association de gestion du restaurant scolaire de Rochetroux sollicite le versement d'un deuxième acompte de 5 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 « Subventions aux associations ».

La Joséphine

Éléments à retenir pour l'organisation de la Joséphine 2021 :

-Vendredi 10 septembre : clôture des inscriptions avec l'option tee-shirt, sinon jusqu'au dimanche 3 octobre pour l'option sans tee-shirt

-Distribution des tee-shirts : vendredi 17 par les agents administratifs aux heures d'ouverture de la mairie et samedi 18 par des élus de 9h à 11h en mairie.

-Course et marche du samedi 25 septembre au dimanche 3 octobre.

Compte-rendu de la réunion concernant la désertification médicale

Le Pays de Chantonay est classé en zone prioritaire depuis janvier 2021. Un agent a été recruté par la Communauté de Communes pour faire un état des lieux et travailler sur ce sujet.

COMMISSION BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS

Point sur les divers travaux

Foyer rural : les travaux de peinture interviendront aux vacances de la Toussaint. Une réunion avec la commission sera organisée pour le choix des couleurs.

Vitrages : un remplacement des vitrages cassés sur divers bâtiments (Foyer des Jeunes, Club House, bar du foot et Foyer Rural) va être réalisé pour 600€.

Verrière école : un film sera posé par DL system pour 552€.

Rideaux école : une rencontre a eu lieu le jeudi 2 septembre avec ETOFIL du Boupère pour l'installation de rideaux sur les ouvertures côté cour. Nous sommes en attente du devis.

Foyer des jeunes : Il reste des grilles de ventilation à installer.

QUESTIONS DIVERSES

Au Clos des Moulins des arbres sont malades, Guy Lumeau se charge du problème.

Création de deux micro-entreprises :

- Frédérique BONNENFANT : cours d'art floral
- Elodie MAQUIGNEAU (Elo Event's) : décoration et organisation d'évènements

Prochaine réunion de Conseil municipal le lundi 11 octobre 2021 à 20h

Travaux

Des travaux vont avoir lieu **rue de la Mine et rue de la Louisière du 20 septembre au 1er novembre environ. Les rues seront fermées à la circulation.**

Une déviation sera mise en place via les communes de Mouchamps et de Saint-Prouant.

Merci de votre compréhension.



Course La Joséphine

Cet événement a pour vocation de rassembler **les femmes** autour de la lutte contre **le cancer du sein**, il s'inscrit dans l'opération nationale « **Octobre rose** », période durant laquelle la Ligue contre le cancer déploie une campagne de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Les participantes, surnommées les Joséphine, parcourent 5 km, à leur rythme, en marchant ou en courant.

Cette année Rochetrejoux s'associe à l'événement. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 3 octobre :

<https://www.larochesuryon.fr/lajosephine/>

Le plan du circuit sera disponible à la Mairie et affiché au départ sur la place Stanhope de la Débuterie.

Prenez-vous en photo, publiez et n'oubliez pas #lajosephine et #rochetrejoux



ELO'EVENTS : Nouvelle activité à Rochetrejoux

Elodie Maquigneau vous propose ses services d'organisatrice et décoratrice d'événements.

Contact :

06-08-12-41-63

elo.events85@gmail.com

Instagram : <https://www.instagram.com/elo.events85/>

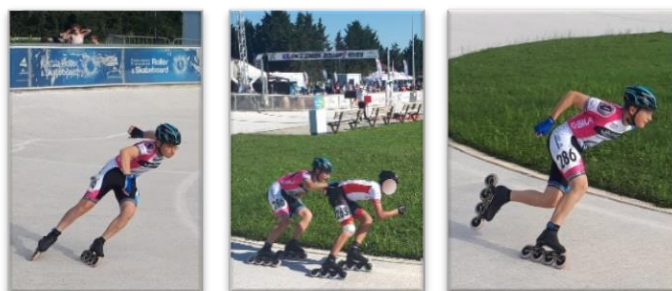
Facebook: www.facebook.com/Eventsbyelo



Sport

Bravo à Lucas Barreau, habitant de Rochetrejoux, qui a été sélectionné au **Championnat de France de Roller** à Valence d'Agen. (Vitesse piste et route).

Nous le félicitons !



Depuis le 28 juin 2021 (et tous les derniers lundis du mois), l'Espace **France Services de Chantonnay** accueille la permanence d'un conciliateur de justice.

La **conciliation de justice** est un mode amiable de règlement des **différends** (MARD), souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée par ce juge à un conciliateur de justice.

C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite, qui constitue désormais un préalable obligatoire à l'action en justice devant le tribunal judiciaire lorsque la demande n'excède pas 5 000€ ou lorsqu'elle a trait à un conflit de voisinage (loi n°2019-222 du 23 mars 2019- décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019 créant l'article 750-1 du code de procédure civile).

Si elle aboutit, elle donne lieu à la signature d'un accord total ou partiel par les parties, constaté par le conciliateur de justice. Cet accord peut être homologué par le juge afin de lui donner force exécutoire « valeur de jugement ».

La conciliation concerne les litiges entre personnes, les litiges de la consommation, les litiges entre commerçants, les relations entre bailleurs et locataires, les litiges et troubles du voisinage ainsi que les problèmes de copropriété.

PRENEZ RENDEZ-VOUS au 02 51 36 88 87 ou à l'espace France Service de Chantonnay



En cette période troublée de crise sanitaire, l'**Udaf** de la Vendée, continue d'accueillir, informer et accompagner les familles en difficultés.

Difficultés financières, problème au sein du couple, séparation... l'Union départementale des associations familiales de la Vendée agit pour défendre les familles et propose plusieurs services : **Point info famille** dont l'objet est d'informer et d'orienter les familles assuré par une psychologue ; le service de **médiation familiale** ; le service **d'information et soutien aux tuteurs familiaux** ; le **Point Conseil Budget** ; le service de **conseil conjugal et familial** et le service de **parrainage de proximité**.

Tous ces services sont gratuits et confidentiels puisque financés par l'État et les collectivités territoriales, à l'exception de la médiation familiale qui requiert une participation des bénéficiaires en fonction d'un barème CAF et du conseil conjugal et familial.

Plus d'infos : www.udaf85.fr, tous les numéros des services sur le site internet de Rochetrejoux, rubrique service à la personne.

Cueillette des champignons

Le propriétaire de la forêt de la Pélissonnière a décidé la **vente de 10 cartes** par commune, autorisant la cueillette de champignons dans sa forêt.

Cette vente aura lieu le **mardi 21 septembre** à la Mairie de **17h à 17h45**.

Paiement par chèque obligatoire.



Bibliothèque

Les heures d'ouverture ont repris normalement.

En conformité avec les directives nationales, le **pass sanitaire** est demandé à l'entrée de la bibliothèque.

L'accueil des scolaires reprend avec un programme sur les contes, des lectures et des ateliers.

Les bénévoles vous donnent rendez-vous en octobre pour des activités dans le cadre du mois de la

science !

Horaires

Mardi : 16h45 - 18h

Vendredi : 17h30 - 19h

Samedi : 10h - 12h

Rock'Ajovis

A l'occasion de ses 20 ans, l'association organise un **concert** à la salle du Foyer rural le **9 octobre 2021 à partir de 20h30**.

TARIFS : Réservation en ligne : 8 euros

Sur place : 10 euros

Gratuit pour les moins de 12 ans

Pass sanitaire obligatoire.

Bar et restauration sur place.



A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

Dimanche 19 septembre

Courses de l'Antimoine, ASCAR
Rochetrejoux

Mardi 21 septembre

Vente des cartes pour la
cueillette des champignons,
Mairie, 17h

Du 25 septembre au
3 octobre
Course la Joséphine

Samedi 9 octobre

Concert, Rock'Ajovis
Foyer rural, à partir de
20h30

Samedi 13 novembre

Soirée animée et Poule au
pot, Familles Rurales
Foyer rural, 19h30

Le conseil environnement du mois.

En septembre, il est important de scarifier les vieilles pelouses pour leur redonner de la vigueur, supprimer la mousse et limiter les mauvaises herbes.

La récolte des légumes d'été se poursuit et celle des légumes d'automne commence !

Profitez-en !

